

TRACES DE MÉMOIRE

n° 22
Décembre
2016

BELGIQUE - BELGIË
PP
BRUXELLES X
1/9464

PÉDAGOGIE ET TRANSMISSION

**CENTRE D'ÉTUDES ET DE DOCUMENTATION
MÉMOIRE D'AUSCHWITZ ASBL**

| TRIMESTRIEL N° 22 | OCTOBRE - NOVEMBRE - DÉCEMBRE 2016
| BUREAU DE DÉPÔT : BRUXELLES X | N° AGRÉGATION P 801056



SOMMAIRE

ACTUALITÉ

**Mariages forcés.
Faut-il accorder l'asile aux
innocentes qui risquent la mort
ou l'emprisonnement à vie ?**
p. 2 - 3

AUSCHWITZ

**Voyage d'études annuel
à Auschwitz-Birkenau.
Programme renouvelé.**
p. 4

SAVIEZ-VOUS QUE...

**...c'est l'attaque sur Pearl Harbor
qui a conduit les États-Unis
à entrer en guerre ?**
p. 5

VARIA

p. 6 - 8



© DR

ACTUALITÉ

L'opinion publique avait été fortement bouleversée ↑
d'apprendre le sort indigne que la Belgique réservait
aux femmes qui fuyaient la violence des mariages forcés

— **Malgré une jurisprudence qui s'établit
progressivement, un vide juridique continue
à créer encore trop d'incertitudes pour ces
innocentes souvent condamnées à des
peines à vie.**

Mariages forcés.

Faut-il accorder l'asile aux innocentes qui risquent la mort ou l'emprisonnement à vie ?

Pendant la Seconde Guerre mondiale, les troupes SS avaient reçu l'ordre de trouver des femmes norvégiennes et de se marier, ou pire, de faire en sorte que ces femmes tombent enceintes, selon l'idéologie de l'association Lebensborn. Pour l'Allemagne, les Norvégiens, en tant que grands Nordiques aux yeux bleus, faisaient partie de la race aryenne. Marier les filles contre leur volonté est de nos jours une pratique géographiquement décalée mais culturellement loin d'être éteinte.

LOUBATOU

Conakry, Guinée, 2010. Louabatou Diallo a quinze ans. Son père

l'a promise en mariage à un de ses amis, un imam de 60 ans. Le lendemain de ce mariage, après avoir déjà subi des sévices qui la marqueront à jamais, la jeune fille s'enfuit. Elle arrive à se cacher dans un garage pendant cinq jours et son frère réussit à lui obtenir des papiers et un peu d'argent. Grâce à quelques relations qu'il a en Belgique, la jeune fille arrive dans notre pays où elle est accueillie et soutenue par le CPAS de Frameries. Elle terminera ses études secondaires à l'Institut du Sacré-Cœur de Frameries avant d'entamer des études supérieures à Mons : économie et gestion à la Faculté d'UMONS et depuis cette année-ci à la Haute École Condorcet. En 2016, elle a

donc un diplôme belge d'études secondaires, des camarades d'école belges et une famille d'accueil belge. C'est aussi en 2016, en octobre plus précisément, que l'Office des étrangers décide d'enfermer Louabatou dans un centre fermé à Steenokkerzeel. Pour la troisième fois, on vient de lui refuser sa demande de reconnaissance comme réfugiée. La raison évoquée : son récit manquerait de crédibilité, le caractère forcé de son mariage est mis en doute. L'Office des étrangers « relève l'une ou l'autre incohérence » dans le calendrier des malheurs de la jeune fille. Elle avait quinze ans au moment de sa fuite et elle venait de vivre des moments intensément perturbants. Le père, à l'unisson avec celui à qui il l'avait vendue, ne fait pas mystère du sort qu'il réserve à sa fille, qui a osé résister à son autorité : la mort. Pierre Gillis, professeur retraité de la Faculté de Sciences de l'UMONS, et Myriam, sa femme, sont très sensibilisés à la cause des réfugiés depuis toujours, et en ouvrant leur porte à la jeune Guinéenne, ils se sont impliqués encore davantage. Ce sont eux qui constituent aujourd'hui la seule famille de Louabatou, âgée de 21 ans actuellement. Pour le couple, le caractère forcé du mariage ne fait aucun doute. Elle n'a plus aucun lien avec son pays na-



← Le plus beau jour de sa vie. Pas pour tout le monde.



© DR

← La loi a-t-elle changé 18 ans après ?

tal et, selon la famille Gillis, il serait aussi absurde qu'immoral d'expulser la jeune fille vers un pays qui lui est complètement étranger et dans lequel sa vie est menacée. Le 12 octobre, l'avocat de Louabatou a introduit un recours sur base d'un article lié à la Déclaration des droits de l'homme. Elle a été libérée entre temps.

SÉMIRA

L'histoire n'est pas sans rappeler le drame qui s'est déroulé dans notre pays il y a 18 ans. La jeune Nigériane Sémira Adamu demandait l'asile à notre pays pour échapper à un mariage forcé. Sémira avait fui le Nigéria pour échapper à un mariage forcé. Elle aussi avait connu l'enfermement dans le fameux Centre fermé 127bis à Steenokkerzeel. Sa demande d'asile avait été rejetée et plusieurs tentatives d'expulsion par avion avaient eu lieu. À chaque départ, la jeune femme résistait de toutes ses forces parce qu'elle se doutait de ce qui l'attendait dans son pays natal. Une sixième tentative fut organisée et Sémira fut conduite pieds et poings liés dans l'avion. À l'arrivée des passagers, la jeune femme se mit à chanter et les neuf gendarmes l'accompagnant ont alors décidé d'empêcher la jeune femme de faire du bruit. Elle fut immobilisée par un gendarme avec une prise de combat pen-

dant qu'un autre lui maintenait la tête enfoncée dans deux cousins. Elle fut maintenue dans cette position jusqu'au moment où les gendarmes qui se sont relayés, ont constaté un arrêt respiratoire. Le personnel de l'avion, ayant été mis au courant, fit appeler une équipe d'urgence pour essayer de réanimer la victime. À son arrivée à l'hôpital Saint-Luc, Sémira ne fut pas enregistrée au service des admissions, car l'urgentiste aurait reçu des instructions de la direction hospitalière de « ne pas ébruiter l'affaire qui pourrait avoir des conséquences politiques graves ». Une cellule de crise s'est alors formée grâce à la présence du président de la Ligue des droits de l'homme et de journalistes. Suivirent alors de longues enquêtes judiciaires pour déterminer les responsabilités. Cette affaire a mis en lumière les méthodes de coercition violentes employées à l'égard des demandeurs d'asile sur instruction directe du ministère de l'Intérieur, ainsi que le sort indigne que la Belgique réservait aux femmes qui fuyaient ce type de violence, ce qui a bouleversé l'opinion publique. Quelques jours après les faits, le ministre de l'Intérieur suspendait toute autre procédure d'expulsion forcée programmée. Le procès eut lieu fin 2003 : cinq des neuf gendarmes furent acquittés. Les quatre autres furent condamnés à une peine de prison avec sursis et 500 euros d'amende. Ni le ministre de l'Intérieur, ni la direction du Centre hospitalier universitaire Saint-Luc ne furent mis en cause.

LES AUTRES

Selon l'article 4 de la Déclaration universelle des droits de l'homme :

« Nul ne sera tenu en esclavage ou en servitude ; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes ses formes. » L'Organisation des Nations unies voit aujourd'hui le mariage forcé comme une atteinte aux droits de l'homme, puisqu'il viole le principe de liberté et d'autonomie des individus. La Convention supplémentaire relative à l'abolition de l'esclavage a été adoptée en 1956 par une conférence de plénipotentiaires. Elle interdit le mariage imposé à une femme qu'elle décrit comme une des « pratiques analogues à l'esclavage », et demande aussi une législation sur la nubilité, si nécessaire pour sa prévention. Chaque année, l'Europe connaît plusieurs centaines de demandes d'asile de jeunes femmes, voire de jeunes filles, qui veulent fuir cette violation de leurs droits fondamentaux. Mais comme tous les autres motifs de fuites liées à des persécutions sexuelles (les viols de guerre, les mutilations génitales, les crimes d'honneur et la prostitution), le mariage forcé peine toujours à être reconnu comme un motif légitime d'exil et d'asile. Malgré une jurisprudence qui s'établit progressivement face à de telles situations, le vide juridique continue à créer trop d'incertitudes pour ces innocentes souvent condamnées à des peines d'emprisonnement à vie dans leurs pays. ■

Georges Boschloos
ASBL Mémoire d'Auschwitz

Voyage d'études annuel à Auschwitz-Birkenau PROGRAMME RENOUVELÉ



ASBL Mémoire d'Auschwitz organise depuis 1978 son voyage annuel à Auschwitz et Birkenau. Nous accordons une attention particulière à l'« étude » : les camps de concentration et le centre de mise à mort immédiate sont visités de manière professionnelle.

Un programme renouvelé sera appliqué cette année. De nouveaux projets et visites enrichiront le voyage d'études, des alternatives seront proposées à ceux qui nous accompagnent pour la seconde fois.

Samedi 25 mars 2017

Visite guidée adaptée de la Caserne Dossin couplée avec le documentaire « 1942 – 1944 La Caserne Dossin à Malines »

Lundi 10 avril 2017

- ✓ Présentation générale des activités de l'ASBL Mémoire d'Auschwitz
- ✓ Conférence initiale : « De l'antijudaïsme à l'antisémitisme »

Mardi 11 avril 2017

- ✓ Visite guidée d'Auschwitz I et hommage au Mur des Fusillés
- ✓ Projection au Musée d'Auschwitz
- ✓ Documentaire « Allemagne-nazi 1933 – 1945 »
- ✓ Témoignages de rescapés
- ✓ Stand didactique pour enseignants

Mercredi 12 avril 2017

- ✓ Visite guidée d'Auschwitz II – Birkenau avec hommages (Alternative : visite guidée des *Bunkers I & II*)
- ✓ Conférences, entre autres : « Le système concentrationnaire et le système d'extermination »
- ✓ Témoignages de rescapés
- ✓ Stand didactique pour enseignants

Jeudi 13 avril 2017

- ✓ Visite guidée de Cracovie (le quartier Kazimierz) (Alternative : Le ghetto de Cracovie)

Vendredi 14 avril 2017

- ✓ Visite guidée d'Oświęcim : « Sur les traces des Juifs d'Oświęcim »

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Du lundi 10 avril au vendredi 14 avril 2017. Le coût s'élève à 500 € par personne. Pour plus d'informations et réservations : veuillez contacter Nathalie Peeters.

nathalie.peeters@auschwitz.be



**...c'est l'attaque sur
PEARL HARBOR
qui a conduit les États-Unis
à entrer en guerre ?**



Le USS Arizona sombrant suite à l'attaque japonaise

© DR

— Le 7 décembre 1941, l'attaque de l'armée japonaise changea le cours de la guerre qui faisait rage depuis plus de deux ans en Europe. L'attaque-surprise sur la base navale de Pearl Harbor amena les États-Unis à entrer en guerre contre le Pacte tripartite. Cette année, nous commémorons le 75^e anniversaire de cette agression qui a été déterminante pour le cours de la Seconde Guerre mondiale.

CE QUI A ÉTÉ À L'ORIGINE DE L'ATTAQUE

L'empire du Japon nourrissait des plans depuis plusieurs décennies pour devenir le seul maître en Extrême-Orient. L'empereur Hirohito pouvait procéder à son ultranationalisme caractérisé par une politique agressive de plus en plus expansionniste. En 1937, la Seconde Guerre sino-japonaise éclata ; une guerre durant laquelle le Japon aura longtemps le dessus.

Pendant que l'Allemagne nazie occupait une grande partie de l'Europe occidentale, le Japon continua sa conquête de l'Extrême-Orient. Cette guerre d'agression japonaise provoqua des réactions, notamment des États-Unis. Des restrictions américaines sur la vente de biens au Japon menèrent à de lourdes pertes (militaire) économiques pour le pays du soleil levant.

L'empereur signa le pacte tripartite en septembre 1940 avec l'Allemagne nazie et avec l'Italie fasciste. Cette alliance prévoyait une assistance militaire mutuelle si l'un des alliés était attaqué.

Comme le Japon avait besoin de matières, la menace d'une offensive se rapprochait. Étant donné que le Royaume-Uni menait une guerre en Europe et que les Pays-

Bas et la France étaient occupés par l'Allemagne nazie et ne constituaient donc plus une menace, seule la présence des États-Unis empêchait l'hégémonie du Japon dans le Pacifique. La présence militaire des Américains dans le port de Pearl Harbor constituait en particulier un obstacle à l'expansion japonaise.

Non seulement la base militaire américaine était une menace, mais aussi le fait que les États-Unis soutenaient le Royaume-Uni dans sa guerre contre l'Allemagne nazie, un des alliés du Japon.

Même si les États-Unis et le Japon étaient officiellement toujours en train de négocier pour arriver de manière diplomatique à une solution non agressive, un plan nommé « Z » (l'attaque des États-Unis) fut présenté le 7 novembre 1941 par le chef des opérations de guerre japonaises, l'amiral Yamamoto.

L'ATTAQUE DE PEARL HARBOR LE 7 DÉCEMBRE 1941

Yamamoto connaissait les faiblesses du port américain, qui formait en soi une cible idéale pour les Japonais en raison du fait que la flotte américaine demandait énormément de temps pour être prête au combat. Mobiliser les troupes impliquait également un coût financier considérable, rai-

son pour laquelle ils ne le firent pas rapidement.

Le dimanche 7 décembre 1941, au matin, des avions de combat japonais attaquèrent la flotte américaine. D'énormes dégâts en résultèrent. Plusieurs navires furent coulés, de nombreux avions détruits et un grand nombre de soldats tués.

DES CONSÉQUENCES INCALCULABLES

Le 8 décembre, les États-Unis déclarent la guerre au Japon. Comme le Japon était un allié de l'Allemagne nazie, Hitler déclara la guerre aux États-Unis le 11 décembre. Roosevelt réagit immédiatement en déclarant la guerre à l'Allemagne (ce que le Congrès des États-Unis essayait d'éviter depuis des années). La guerre qui jusque-là s'était limitée principalement à l'Europe se transforma alors en une véritable Guerre mondiale. ■

Johan Puffemans
ASBL Mémoire d'Auschwitz

LA TOLÉRANCE : UN MANQUE DE RESPECT ?

Alors que la tolérance ne suffit pas pour respecter la différence, nous voyons que l'intolérance peut mener à l'humiliation, l'intimidation, l'exclusion et même à la déportation et à la mise à mort.



10 PAS EN DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ

Un carnet avec dix photos, court-métrages ou dessins pour illustrer dix pas vers une meilleure citoyenneté, voilà le nouvel outil didactique de l'ASBL *Mémoire d'Auschwitz*. Chaque thème parle de (manque de) respect et mets en garde contre l'intolérance. **Nous appelons les enseignants à collaborer pour créer dix cours autour de ces thèmes.** La plupart des illustrations ont été conçues par des élèves ayant participé à notre concours annuel « Exprime-toi ! », ce qui en fait un outil par les jeunes pour les jeunes.

1 PRÉ- JUGER

Illustration : montage photo d'une jeune fille, habillée et maquillée de quatre façons différentes. Nous sommes souvent jugés sur notre apparence sans tenir compte de nos actes qui méritent souvent le respect.

2 PRENDRE LA DÉFENSE DE « L'AUTRE »

Illustration : Martin Niemöller, théologien luthérien et résistant, fût déporté vers Sachsenhausen et Dachau.

C'est à cette époque qu'il écrit son fameux poème qui deviendra un symbole universel de la résistance. Avons-nous assez de respect pour ceux qui ne font pas partie de « nos valeurs » ?

3 LA LIBERTÉ DE CHOISIR SON CHEMIN

Illustration : photo de pas dans la neige, pas d'homme dans une direction, pas d'oiseau dans une autre direction.

Respecter ceux qui n'empruntent pas notre chemin, qui appartiennent à une autre culture, à une autre religion, ou qui vivent une autre sexualité, n'est pas toujours évident.

4 TOUS FRÈRES

Illustration : dessin d'une foule en casque militaire.

Le fait de faire partie d'un groupe, d'une fraternité, d'une société, ne devrait pas nous empêcher de réfléchir individuellement, de faire d'autres choix, de résister à la pensée collective pour respecter l'autre.

5 NE RIEN VOIR NE RIEN SAVOIR

Illustration : montage photo d'une dame aux yeux occultés qui semble très heureuse. Être aveugle par rapport à ce qui se passe autour de nous peut nous procurer une conscience tranquille, mais n'est-ce pas justement un total manque de respect ?

6 LA LOI DU PLUS FORT

Illustration : dessin du portail d'entrée de Birkenau, flanqué de détenus, de visiteurs et d'un gardien. Qui est le plus fort ? Qui a raison ? Qui est le plus malin ?

- 1 © Emily Kelly
- 2 © Amber Mainil
- 3 © Georges Boschloos
- 4 © Gianni Wackenier
- 5 © Ine Pandelaers



7 LES DÉGÂTS SONT-ILS RÉPARABLES ?

Illustration : court-métrage dans lequel on voit un garçon qui peint des insultes sur le dos d'une fille. Puis il s'en rend compte et essaie d'effacer ses fautes. Est-ce qu'on se rend compte à temps des dégâts qu'on provoque chez des personnes dont on ne connaît même pas la vie, les bonheurs et les malheurs ? Peut-on encore recoudre les cicatrices ?

8 SE FAIRE HUER SE FAIRE EXCLURE

Illustration : séquence du film « About a Boy ». Le jeune garçon perd ces deux derniers copains de classe car ils craignent d'être exclus eux aussi à cause du comportement bizarre de leur ami. Suit-on aveuglément l'avis du groupe ou peut-on rester fidèle à l'amitié et à l'intégrité ? Peut-on respecter ceux qui s'en fichent du qu'en dira-t-on au lieu de se détourner d'eux aussi ?

9 AU-DELÀ DE TOUTE COMPRÉHENSION

Illustration : photo d'un panneau sur un mur à Berlin, hiver 2015, sur lequel est écrit : « No One is Ille-

gal ». Sur les médias sociaux, les tragédies humaines ne sont pas prises au sérieux, les gens qui vivent des drames se font insulter. Tout respect élémentaire disparaît.

10 CE QUE FONT LES HOMMES AUX HOMMES

Illustration : court-métrage tourné à l'aube à Birkenau dans la neige, porté par des témoignages de rescapés. Est-ce qu'on se rend compte de ce que l'homme est capable d'infliger à l'homme ? Juste parce qu'il est différent, insupportable chose face à notre intolérance. La Shoah a commencé par cette idéologie du « nous » contre « eux », de la recherche du bouc émissaire, du manque total de respect et de tolérance et s'est terminé par la déportation et l'assassinat de millions d'innocents. ■

Georges Boschloos
ASBL Mémoire d'Auschwitz

L'ASBL Mémoire d'Auschwitz propose à vous qui êtes sur le terrain et qui connaissez les jeunes d'aujourd'hui, de participer à la création de ces différents cours. N'hésitez pas à prendre contact par mail à l'adresse suivante :

georges.boschloos@auschwitz.be



© ASBL Mémoire d'Auschwitz/GB

← Nouvelle adresse:
Rue aux Laines, 17 Bte 50 - 1000 Bruxelles

Cher lecteur,

L'année touchant à sa fin, voici venu le moment de faire le point. Dès janvier 2016, poursuivant le travail de nos prédécesseurs, et en réponse à la demande de nombreux abonnés, nous avons décidé de développer davantage l'aspect didactique de *Traces de Mémoire*. Cette réorientation a été reçue positivement au vu des félicitations spontanées qui nous sont parvenues, et pour lesquelles nous exprimons nos remerciements !

En 2017, *Traces de Mémoire* abordera le thème des enfants. Nous espérons intéresser le plus de lecteurs possible, ayant pour but de rendre ce bulletin pédagogique accessible à tous. Il se trouvera par ailleurs édité en couleur sur notre site web.

Au nom de toute l'équipe, que nous remercions sincèrement pour son implication et ses efforts, nous vous souhaitons une bonne année !

Johan Puttemans
Frédéric Crahay
Rédacteurs en chef

➔ Notre agenda pour 2017

Au cours des dernières années, un certain nombre de nouvelles activités ont vu le jour au sein de l'ASBL Mémoire d'Auschwitz: un ciné-club avec quatre projections par an, un cycle de documentaires, des projections gratuites pour les écoles, un voyage d'études « Sur les traces de la Shoah en Pologne », une journée sur la musique et de nouveaux outils didactiques. Ces activités cadrent parfaitement avec les actions et événements existants et familiers que l'association offre depuis des années. Pour l'année à venir, nous vous proposons :

- ✓ Le ciné-club PASSEURS D'IMAGES avec six projections autour du thème « Une enfance perdue ».
- Dates à retenir: 28/03 - 25/04 - 30/05 - 26/09 - 31/10 - 28/11
- ✓ Film gratuit pour les écoles : 14 et 16 février
- ✓ Quatrième volume de notre série de documentaires (printemps)
- ✓ Voyage d'études à Auschwitz-Birkenau (10/04 - 14/04)
- ✓ Voyage d'études « Sur les Traces de la Shoah en Pologne » (7/07 - 14/07)
- ✓ Publication du livre pédagogique *Auschwitz et le III^{ème} Reich*
- ✓ Concours annuel « EXPRIME-TOI ! » destiné au troisième degré de l'enseignement secondaire (inscriptions à partir de septembre)
- ✓ Publication de la revue TÊMOIGNER (avril et octobre)
- ✓ Deux journées de formation (automne)
- ✓ Une journée consacrée à l'enfance et la musique (autour de la date du 09/11)
- ✓ Prix internationaux de la Fondation Auschwitz (octobre)

POUR UNE PRISE DE CONTACT

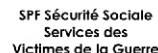
ASBL Mémoire d'Auschwitz -
Fondation Auschwitz
Rue aux Laines, 17 bte 50 - 1000 Bruxelles

Tel.: 02 512 79 98
Fax : 02 512 58 84

info@auschwitz.be
www.auschwitz.be

Directeur de la publication : Henri Goldberg
Rédacteurs en chef : Frédéric Crahay, Johan Puttemans
Secrétaire de rédaction : Georges Boschloos
Comité de rédaction : Marjan Verplancke, Marie-Pierre Labrique, Baudouin Massart
Graphiste : Georges Boschloos
Imprimeur : EVM Print

Publication réalisée grâce au soutien de



Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles